



Frais de construction dans les charges ???

Par **Nicolas Alexis**, le **28/02/2017** à **21:02**

Bonjour à tous, et merci de prendre quelques instants pour lire mon message.

J'habite depuis quelques mois une petite copropriété de 3 logements.

Le problème qui m'amène à poster ici concerne les charges locatives.

Je paie directement mon électricité et mon eau. Les parties communes sont bitumées, donc à priori très très peu de dépenses pour le bailleur... Pourtant, je paie 30€ de charges par mois. Je n'en ai que très peu discuté avec mon propriétaire, mais il semblerait qu'il fasse passer dans les charges la construction de locaux annexes pour 2 des logements, ainsi que la peinture des palissades et le bitumage du parking.

Est-il normal que ces travaux passent à la charge des locataires ???

Merci de partager votre avis afin de voir ce qu'il m'est possible de faire si le bailleur n'est pas dans son bon droit.

Cordialement,

Alex